

INFORMATION MAEC

Vous êtes viticulteur, arboriculteur ?

Vous pouvez peut-être prétendre à la contractualisation de **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)**.

Ce dispositif permet **d'accompagner financièrement les exploitations agricoles** qui s'engagent dans le développement ou le maintien de **pratiques respectueuses de l'environnement et notamment sur la préservation de l'eau sur les territoires**.

Votre engagement vous permet de recevoir une aide rémunératrice basée sur le surcoût et le manque à gagner entraîné par le maintien de pratiques vertueuses ou le changement de pratiques. Le montant de l'aide, calculé par hectares et par an, vous est versé en contrepartie du respect de **certaines obligations définies dans un cahier des charges**.

Si l'une de vos parcelles se situe dans le périmètre défini ci-dessous, la totalité de votre exploitation est éligible au dispositif MAEC !

En tant qu'opérateur du Projet Agro-Environnemental et Climatique, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et les structures animatrices sont vos interlocuteurs privilégiés et **vous accompagneront** dans la démarche de souscription aux MAEC.

Si vous êtes intéressé, ou simplement pour avoir plus d'informations, nous vous invitons à venir assister à une réunion au cours de laquelle nous pourrions vous présenter le dispositif plus en détail et répondre à vos questions !

22 février 2024

16h

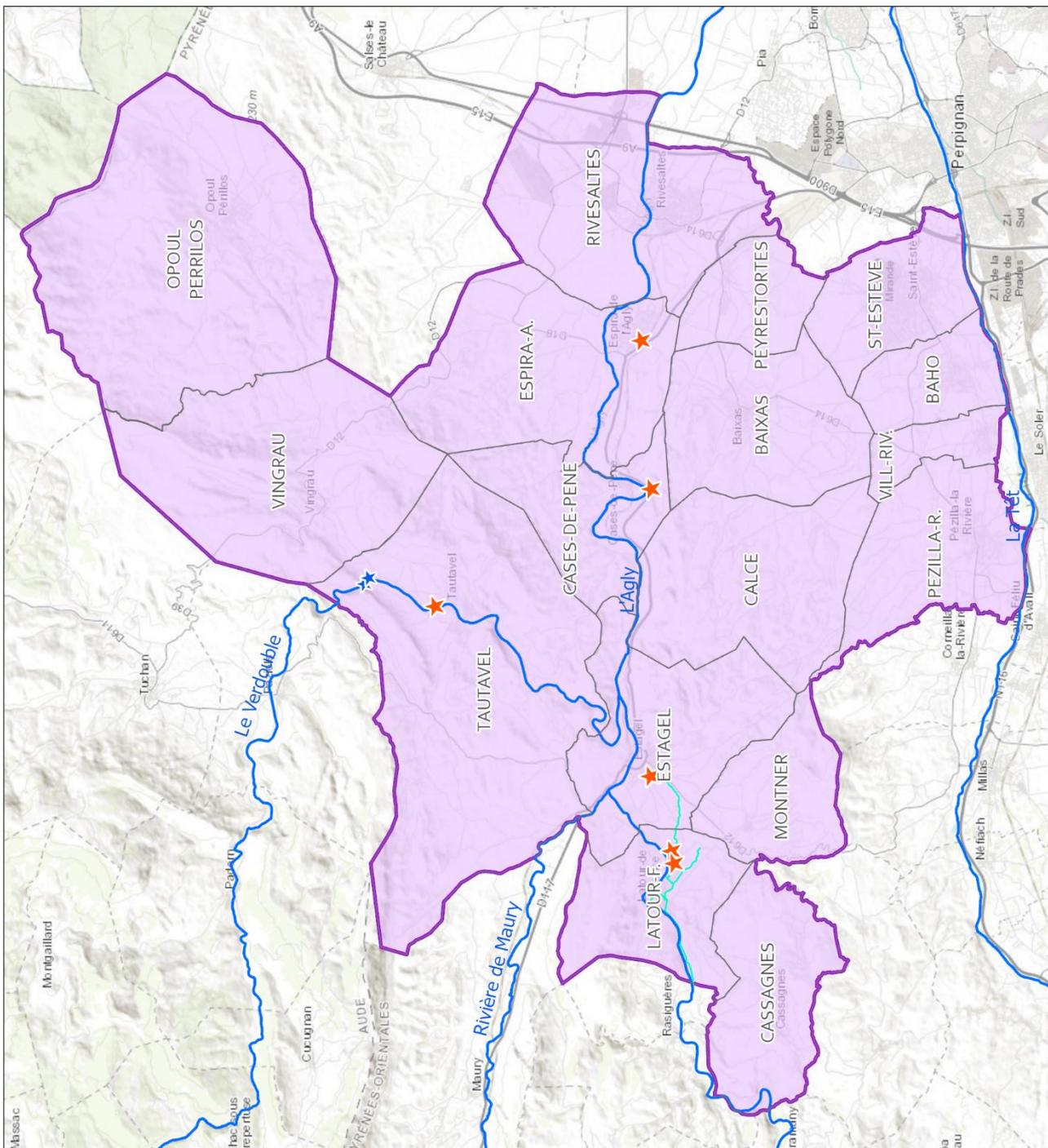
Espace Mandela

12 avenue René Nicolau

ESTAGEL

Contact PMMCU
Margot DALLA NORA
04 68 08 64 34

Territoire éligible MAEC – 2024



SERVICE GEOMATIQUE - 07/2023

PAEC OC_CAPM

- Captages**
- ★ Non prioritaires
 - ★ Prioritaires
 - ▭ Limites communales
 - Cours d'eau principaux
 - Canal de la plaine
 - ▭ Périmètre PAEC OC_CAPM



0 2,25 4,5 KM